

« *Unigenitus* : Que son Clergé peut être assuré
« de ressentir en toute occasion les effets de sa
« protection royale : & qu'elle fera examiner
« dans son Conseil l'Edit de 1695, auquel les
« représentations qui lui ont été faites se rap-
« portent. » Le 24. les Députés rendirent
compte à l'Assemblée, de la réponse qu'ils
avoient reçûe du Roi. Il s'éleva à cette occasion
des débats, occasionnés par les remarques que
plusieurs Membres firent au sujet du contenu de
cette réponse. Quelques-uns demanderent, que
l'on fit une nouvelle Députation au Roi, pour
le prier d'expliquer plus amplement ses inten-
tions & de permettre en attendant que l'Assem-
blée du Clergé fût prolongée : Mais cet avis ne
fut point celui du plus grand nombre, & l'on
convint que l'Assemblée ne tarderoit pas plus
long-tems à se séparer, & elle s'est en effet
séparée peu de jours après; afin que les Evêques,
dont la présence étoit nécessaire dans leurs Dio-
cèses, pussent y retourner. En un mot, on ne
sçait presque rien de ce qui s'est passé à cette
mémorable Assemblée.

Quelques jours avant la nouvelle représenta-
tion, qui doit avoir été suivie de la réponse du
Roi que nous venons de rapporter, il avoit été
question de la Déclaration du Roi du 2. Sep-
tembre de l'année dernière. On proposa qu'elle
feroit acceptée en forme. La matière fut débat-
tuë & discutée. Il n'y eut de la part des accep-
tans que peu de voix contre ceux qui avoient
été d'avis qu'on ne prît point de résolution for-
melle au sujet de cette acceptation. De sorte
que les choses à cet égard en sont où elles se
trouvoient avant l'ouverture de l'Assemblée gé-
nérale. On ignore cependant toujours quand